

# axe<sup>3</sup>

## Adaptation de l'offre du dispositif de protection

Soulignons que dans le cadre de la construction budgétaire pour l'année 2022, trois sous-groupes de l'axe 3 (mesures ambulatoires, mesures stationnaires et hospitalisations sociales) ont intensifié leurs rencontres afin de présenter un premier lot de mesures à intégrer aux réflexions déjà en cours avant le lancement d'Harpej. Ces mesures sont ensuite arbitrées par les instances décisionnelles dédiées à l'élaboration du projet de budget jusqu'à la décision par la Conseillère d'Etat de présenter telle ou telle mesure. Le processus est actuellement en cours de finalisation.

Il apparaît des premières réflexions que les dispositifs importants fonctionnent mais que le réseau est mis à mal par certaines situations extrêmement complexes. Le changement de paradigme va se situer sur l'émergence du "sur-mesure", avec un fonctionnement par séquences.

Parmi toutes les mesures proposées citons, par exemple, les idées suivantes :

- professionnaliser les familles d'accueil relais afin de poursuivre la lutte contre les hospitalisations sociales (i.e. l'immobilisation d'un lit et des ressources médico-soignantes pour un enfant qui est en bonne santé) tout en proposant un accueil plus adapté aux enfants lors de l'hospitalisation de leurs parents. Des mesures organisationnelles sont également à l'étude (avoir des trousseaux pour les enfants, les accompagner à l'école, etc.)
- élargir les notions d'équipes mobiles (interne ou pas) et leur périmètre d'intervention (ex. enfants non placés, soutien éducatif)
- renforcer le fonctionnement interprofessionnel, notamment sur les situations complexes qui nécessitent des solutions "sur-mesure"
- développer l'accueil parent-enfant dans des structures où se côtoieraient les diverses professions des secteurs social, médical et éducatif.